

## Turquie: rapports 2019 et 2020

Les relations de la Turquie avec les Communautés européennes/l'Union européenne remontent à 1959 et ont notamment été marquées par l'accord d'association d'Ankara (1963) et l'union douanière (1995). La Turquie est un partenaire stratégique de l'Union sur des questions telles que l'immigration, la sécurité, la lutte contre le terrorisme et le commerce. Cependant, après un recul démocratique, en juin 2018, le Conseil de l'Union européenne a décidé de geler les négociations d'adhésion. Lors de sa session plénière de mai 2021, le Parlement européen doit débattre d'une résolution sur les derniers rapports de la Commission concernant la Turquie.

### Contexte

Bien qu'elle soit candidate à l'adhésion à l'Union européenne, la Turquie choisit de plus en plus fréquemment de se distancier des valeurs et des normes européennes. La concentration du pouvoir politique entre les mains de Recep Tayyip Erdoğan et le recul dans les domaines de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux depuis la tentative de coup d'État de 2016 ont mis à mal les relations avec l'Union et ses États membres. Le comportement agressif d'Ankara en [Méditerranée orientale](#), notamment les forages non autorisés dans les eaux chypriotes, les exercices navals menaçants et les déclarations hostiles envers la Grèce et Chypre, constitue une source de tensions supplémentaire. Par ailleurs, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne la normalisation des relations bilatérales avec Chypre. Les tensions en Méditerranée orientale se sont atténuées en 2021 après la cessation de ces activités, ce qui a permis à l'Union de renouer le dialogue avec Ankara – à de strictes conditions – dans d'importants domaines de coopération, notamment la [modernisation de l'union douanière](#), la reprise des dialogues de haut niveau et des contacts interpersonnels et la coopération en matière de gestion des migrations, conformément à la [déclaration UE-Turquie](#) de 2016. Les négociations d'adhésion ont débuté en 2005. À ce jour, sur trente-cinq chapitres de négociation, seize ont été ouverts, dont un seul a été provisoirement clôturé. Cependant, l'Union a adhéré à la décision du [Conseil de l'Union](#) du 26 juin 2018 qui excluait l'ouverture de tout nouveau chapitre. Les négociations d'adhésion sont donc au point mort. Dans sa [communication](#) de février 2020 sur le processus d'adhésion, la Commission européenne n'a pas mentionné la Turquie.

### Rapports (2019 et 2020) de la Commission européenne

Malgré les problèmes mis en évidence dans ses rapports [2019](#) et [2020](#), la Commission a exprimé, dans sa [communication conjointe](#) (avec le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité) de mars 2021 sur les relations UE-Turquie, le souhait de mettre en place un «programme plus positif», à la suite de la récente désescalade en Méditerranée orientale. Lors de sa réunion de mars 2021, le [Conseil européen](#) a invité le Conseil à évaluer, en juin 2021, les progrès accomplis dans les relations entre l'Union et la Turquie. En ce qui concerne l'aide financière bilatérale, l'Union a fortement réduit le financement au titre de son instrument d'aide de préadhésion (IAP): en 2020, 168,2 millions d'euros ont été alloués à la Turquie, contre 3,5 milliards d'euros au titre de l'IAP II en 2014-2020. L'aide couvre aujourd'hui principalement des mesures liées aux droits fondamentaux, à l'éducation et au soutien à la société civile. La Turquie a également reçu une aide de l'Union d'environ 6 milliards d'euros dans le cadre de la [facilité en faveur des réfugiés en Turquie](#), lancée en 2016 et [prolongée](#) jusqu'en 2022.

### Position du Parlement européen

Le 13 avril 2021, la commission des affaires étrangères (AFET) du Parlement a adopté une [proposition de résolution](#) sur les rapports de la Commission. Le Parlement invite la Turquie à démontrer de manière crédible la sincérité de son engagement en faveur de relations plus étroites avec l'Union. Il souligne également qu'une modernisation de l'union douanière pourrait être avantageuse pour les deux parties et préserverait l'ancrage économique et normatif de la Turquie dans l'Union. L'état de droit, les valeurs démocratiques et les droits des femmes restent des préoccupations majeures. Le Parlement déplore

l'annonce, en mars 2021 par la Turquie, de son [retrait](#) de la convention d'Istanbul (convention du Conseil de l'Europe sur la prévention de la violence à l'égard des femmes). Sur une note plus positive, la Turquie accueille quelque 4 millions de [réfugiés](#). En 2021, le Parlement a lancé une évaluation politique des programmes de soutien aux réfugiés dans le cadre des fonds fiduciaires de l'Union.

Rapport d'initiative: [2019/2176\(INI\)](#); commission compétente au fond: AFET; rapporteur: Nacho Sánchez Amor (S&D, Espagne).

